



# SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE  
-----

## Déclaration du SNUDI FO 35 à la CAPD du 26 novembre 2015

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Tous les militants et adhérents du SNUDI FO 35 ont, comme chacun, été saisis d'effroi à la suite des tragiques événements du 13 novembre dernier.

Avec notre confédération, nous avons exprimé tout à la fois nos sentiments d'horreur, et de compassion pour les victimes et leur famille, pour tous ceux qui ont eu à subir et subissent les conséquences des attentats.

Dans ce contexte, il revient à l'organisation syndicale d'exprimer avec la plus grande netteté qu'elle entend agir pour la permanence de son action syndicale indépendante fondée sur des principes : la défense des libertés démocratiques, la défense de la laïcité de l'école et de l'état, la défense des services publics, la défense de la fonction publique.

Le rôle du SNUDI FO 35, dans ce cadre, est de défendre, sur la base de ses mandats, les intérêts matériels et moraux des enseignants du premier degré.

Cette CAPD est consacrée à l'avancement des instituteurs et des professeurs des écoles. Elle est très importante et très attendue, puisque l'avancement depuis 2010 constitue, pour une partie seulement de nos collègues, la seule possibilité de revalorisation, et donc de compensation partielle des pertes de pouvoir d'achat subie par les enseignants du premier degré.

Ceux qui ne bénéficieront pas d'un passage d'échelon devront subir de nouvelles pertes de pouvoir d'achat, le protocole PPCR, non signé par FO, la CGT et Solidaires, entérinant le gel du point d'indice jusqu'en 2017 au moins. ils devront subir en janvier 2016, janvier 2017... de nouvelles baisses de leur traitement net.

Cette situation n'est plus tenable. Force Ouvrière revendique l'avancement au rythme le plus rapide pour tous les collègues, permettant à tous d'accéder à l'indice 783, actuel indice terminal de la hors classe.

Force Ouvrière revendique

- l'augmentation de 8% de la valeur du point d'indice ;
- l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire ;
- la refonte de la revalorisation de la grille indiciaire intégrant une part des primes pour améliorer les carrières.

Le SNUDI FO 35 revendique dans l'immédiat la revalorisation, sans contrepartie, de l'ISAE, à hauteur de 1200 € nets annuels.